

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 140

21 janvier 2013

SOMMAIRE

Alceda Star S.A.	6679	Lemon Tree S.A.	6719
Blue Water Holding S.A.	6689	Le Terminal S.à r.l.	6718
Claudas Investments S.à r.l.	6702	LG Management 1 & Cie	6718
Claudas Investments S.à r.l.	6709	LG Management 2 & Cie	6719
Comptoir Immobilier Luxembourgeois ..	6676	Lhêtre	6719
Devana S.A.- SPF	6674	Lilabel S.à r.l.	6720
DWS Invest	6679	Luxrévision S.à r.l.	6719
DWS Investment S.A.	6679	Maleisa S.A. - SPF	6719
Emerging Asia Select	6678	Merchbanc Sicav	6676
F. A. Arits & Cie	6718	Motwit S.A., SPF	6677
F. Arits & Cie	6719	Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l.	6681
Fintour S.A.	6675	Multi Manager Access II	6675
Geram International S.A.	6674	NameDrive EU s.à r.l.	6717
Global Family Strategy II	6680	NameDrive IP S.à r.l.	6717
High Gate Holding S.A.	6692	Norbert Boler G.m.b.H.	6717
Hilti Luxembourg Holding S.à r.l.	6694	N.V. Réalisations S.A.	6717
HSBC Trinkaus Investment Managers SA	6679	Pioneer Investments Chance	6680
IGNI	6677	Pioneer Investments Ertrag	6678
International Unternehmen Aktiengesell- schaft S.A.	6717	Pioneer Investments Total Return	6678
Istanbul Equity Fund	6680	Pioneer Investments Wachstum	6678
King's Cross Asset Funding 41	6720	Pioneer P.F.	6677
Klarolux Investments S.à r.l.	6720	Royal Almendros Finance S.A.	6720
LB Global Funds	6674	Sainte Augustine Asset Management S.A.	6684
LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l.	6718	Saint Merri Overseas S.A.	6720
LBP Luxco GP 8-West S.à r.l.	6718	Stabilitas Growth	6678
Le Fil d'Or Fati Sàrl	6718	UniCredit Luxembourg Select	6680

Geram International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 19.372.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 8 février 2013 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013010542/795/17.

Devana S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 60.665.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 8 février 2013 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre relative à la proposition du Conseil d'Administration de racheter à un actionnaire 12.500 (douze mille cinq cents) actions, de la société DEVANA S.A., SPF dont le siège social est sis au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, dans le cadre d'une réduction de capital de la société par annulation des titres ainsi acquis en conformité avec l'article 49-3 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée;
2. Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'inscrire les transferts sur le registre des actionnaires de la société;
3. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de convoquer dans un délai de 18 mois conformément à la loi une Assemblée Générale Extraordinaire par devant notaire aux fins de procéder à la réduction de capital de la société DEVANA S.A., SPF par annulation des titres ainsi rachetés;
4. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013010545/833/22.

LB Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 137.245.

Der Verwaltungsrat lädt die Aktionäre der Gesellschaft zur Teilnahme an der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

ein, die am 20. Februar 2013 um 14.30 Uhr in den Räumen des Notariates Hellinckx, 101 Rue Cents, L-1319 Luxembourg, stattfinden wird. Die außerordentliche Generalversammlung hat folgende Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Änderung des Sitzes der Gesellschaft von der Adresse 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach an die Adresse 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg mit Wirkung zum 1. April 2013.
2. Änderung von Artikel 2 der Satzung von "Der Gesellschaftssitz befindet sich in Munsbach (Gemeinde Schuttrange), Großherzogtum Luxemburg." zu "Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg."
3. Änderung des Namens der Gesellschaft und entsprechende Änderung der Satzung.
4. Änderung der Namen der Teilfonds der Gesellschaft.

Soweit einer der Beschlüsse der Zustimmung der Luxemburger Finanzaufsichtsbehörde CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier) unterliegt, erfolgt die Beschlussfassung vorbehaltlich der Zustimmung der CSSF.

Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass die Beschlussfähigkeit der Versammlung ein Quorum von fünfzig Prozent des Aktienkapitals der Gesellschaft erfordert. Vollmachten sind am eingetragenen Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Anwesenheitsquorum und die Mehrheitserfordernisse in der Generalversammlung werden entsprechend der Anzahl der am fünften Tag vor der Generalversammlung um Mitternacht (Ortszeit Luxemburg) ausgegebenen und im Umlauf befindlichen Anteile bestimmt.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien daher durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen.

Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, haben den Verwaltungsrat hiervon mindestens fünf Kalendertage vor der Versammlung in Kenntnis zu setzen.

Luxemburg, 18. Januar 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013010546/1202/32.

Fintour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.499.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui se tiendra à l'Etude de Maître Martine SCHAEFFER au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, le 22 février 2013 à 15.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

Nous vous rappelons qu'une première assemblée a été dûment convoquée par lettre recommandée en date du 28 novembre 2012 conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et que le quorum n'a pas été atteint, à savoir qu'une seule action sur trois cent dix a été dûment représentée lors de cette assemblée.

Nous vous rappelons également que conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, cette seconde assemblée délibérera sans exigence de quorum et que les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2013008274/693/23.

Multi Manager Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.748.

Die Aktionäre der Multi Manager Access II sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Mittwoch, den 30. Januar 2013 um 12:00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet. Die Generalversammlung vom 15. November 2012 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 30. Januar 2013 mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Juli 2012
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
5. Sitzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013004425/755/35.

Comptoir Immobilier Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 13.542.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 janvier 2013 à 14.00 heures dans les locaux de la société à 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, au quatrième étage.

Ordre du jour:

1. Rapport du Président du conseil d'administration
2. Rapport du conseil d'administration concernant l'exercice se clôturant au 31.12.2011
3. Rapport du commissaire aux comptes concernant le même exercice
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Affectation des résultats
6. Toute question des actionnaires possédant plus de 10% des droits de vote sera ajoutée à l'ordre du jour
7. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .

Référence de publication: 2013002168/535/19.

Merchbanc Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.646.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders ("the Meeting") of the MERCHBANC SICAV will be held at the premises of RBC Investor Services Bank S.A., 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on January 30, 2013 at 3.00 p.m.

Agenda:

1. Submission of the directors' report and of the auditor's report
2. To approve the statement of net assets and of the statement of changes in net assets for the year ended as at September 30, 2012
3. Allocation of the net results
4. To discharge the directors with respect to their performance of duties during the financial year ending September 30, 2012
5. Statutory Appointments
6. Directors' fees
7. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that resolutions will be passed by a simple majority of the shareholders present or represented and voting at the Meeting.

In case you should not be able to participate personally in the above meeting, you have the possibility to have yourself represented. For this purpose, we kindly ask you to send - for organizational reasons by January 28, 2013, 9 a.m. at the latest - the attached proxy completed and duly signed to MERCHBANC SICAV, c/o RBC Investor Services Bank S.A., 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, to the attention of Fund Corporate Services (fax No. +352/2460-3331).

For organizational reasons, those shareholders who wish to attend the Meeting in person are requested to register with MERCHBANC SICAV, c/o RBC Investor Services Bank S.A., 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, to the attention of Fund Corporate Services (fax No. +352/2460-3331), by January 24, 2013, 9 a.m. at the latest.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2013005843/755/29.

Motwit S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 8.351.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 30 janvier 2013 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013005822/1023/17.

IGNI, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.894.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 28 janvier 2013 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 30.09.2012
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix exprimées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le rapport annuel au 30 septembre 2012 est disponible sur demande, et sans frais, au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013005821/755/24.

Pioneer P.F., Fonds Commun de Placement.

The amendment agreement to the management regulations with respect to the fund Pioneer P.F. has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La modification du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Pioneer P.F. a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pioneer Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2013001150/13.

(120226652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Stabilitas Growth, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Stabilitas Growth coordonné au 1^{er} janvier 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, ,janvier 2013.

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013002492/11.

(130002126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Emerging Asia Select, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Emerging Asia Select modifié au 07 janvier 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2013006920/9.

(130007283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pioneer Investments Ertrag, Fonds Commun de Placement.

The amendment agreement to the management regulations with respect to the fund Pioneer Investments Ertrag has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La modification du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Pioneer Investments Ertrag a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pioneer Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2013007185/13.

(130007541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pioneer Investments Total Return, Fonds Commun de Placement.

The amendment agreement to the management regulations with respect to the fund Pioneer Investments Total Return has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La modification du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Pioneer Investments Total Return a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pioneer Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2013007186/13.

(130007543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pioneer Investments Wachstum, Fonds Commun de Placement.

The amendment agreement to the management regulations with respect to the fund Pioneer Investments Wachstum has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La modification du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Pioneer Investments Wachstum a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pioneer Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2013007187/13.

(130007548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 31.630.

Le règlement de gestion de Core Alpha Compass particulier du 7 janvier 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2013007822/11.

(130008536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Alceda Star S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 131.773.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008369/10.

(130009438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Die oben genannten Fonds wurden zu den nachstehenden Terminen liquidiert:

DWS Flexible Invest 100	24. Mai 2012
DWS Top DivideX Bonus 2012	23. Oktober 2012
DWS Europa Garant 2012	30. Oktober 2012
DWS BRIC Garant 2012	20. November 2012
Rendite Short Plus	17. Dezember 2012

Die entsprechenden Liquidationsprozesse sind abgeschlossen. Die State Street Bank Luxembourg S.A., in ihrer Funktion als Depotbank, hat das jeweilige Fondsvermögen an die Anteilhaber ausgezahlt. Es wurden keine Beträge an die Caisse de Consignation überwiesen.

Luxembourg im Januar 2013.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2013010543/755/16.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

Die nachstehenden Teilfonds oder Anteilklassen wurden zu den angegebenen Terminen liquidiert:

DWS Invest Diversified Fixed Income Strategy	31. Oktober 2012
DWS Invest Real Assets	31. Oktober 2012
DWS Invest RREEF Asia-Pacific Real Estate Securities	17. Dezember 2012
DWS Invest Alpha Opportunities DS1H	19. Dezember 2012
DWS Invest Alpha Strategy DS1H, A2H und E2H	17. Dezember 2012

Die entsprechenden Liquidationsprozesse sind abgeschlossen. Die State Street Bank Luxembourg S.A., in ihrer Funktion als Depotbank, hat das jeweilige Fondsvermögen an die Anteilhaber ausgezahlt. Es wurden keine Beträge an die Caisse de Consignation überwiesen.

Luxembourg im Januar 2013.

Die Gesellschaft .

Référence de publication: 2013010544/755/16.

Global Family Strategy II, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Global Family Strategy II modifié au 1^{er} janvier 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, décembre 2012.

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2012166887/11.

(120220339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pioneer Investments Chance, Fonds Commun de Placement.

The amendment agreement to the management regulations with respect to the fund Pioneer Investments Chance has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La modification du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Pioneer Investments Chance a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pioneer Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2013007188/13.

(130007555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

UniCredit Luxembourg Select, Fonds Commun de Placement.

The amendment agreement to the management regulations with respect to the fund UniCredit Luxembourg Select has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La modification du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement UniCredit Luxembourg Select a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pioneer Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2013007189/13.

(130007557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Istanbul Equity Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Istanbul Equity Fund modifié au 17. décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, décembre 2012.

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2012164110/11.

(120216173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Multi Investment Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.996.

In the year two thousand and twelve, the eighteenth day of December,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 106.996 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N°-755 of July 28, 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary then residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N°-776 of May 3, 2007.

There appeared:

Multi Investment B.V., a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, The Netherlands, registered with the chamber of commerce under the number 290.33.246 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Sofia Da Chao, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1) Presentation of the draft terms of the merger providing for the absorption by the Company of Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 118.439 and Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 118.440;

2) Acknowledgement that the documents required by article 267 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been made available at the registered office of the Company for due inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date hereof;

3) (i) Acknowledgment that the Company is, as the date hereof, the sole shareholder of Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l. and Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l., prenamed and (ii) acknowledgment and, to the extent necessary, approval that Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l. and Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l. shall be dissolved without liquidation by way of the transfer all their respective assets and liabilities to the Company in accordance with the common draft terms of the merger;

4) Acknowledgment (i) that from an accounting point of view, the operations of Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l. and Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l. will be treated as having being carried out on behalf of the Company as from October 31, 2012 and (ii) that the merger will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law; and

5) Miscellaneous.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Company has presented to it the draft terms of the merger dated October 29, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2741 of November 12, 2012 in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption by the Company of Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l. and Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l., prenamed (the Absorbed Companies), whereby the merger shall be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed Companies to the Company (the Merger Proposal).

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been made available at the registered office of the Company for due inspection by the Sole Shareholder at least one month before the date hereof.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by an authorized representative of the Company has been shown to the notary.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the Company is, as of the date hereof, the sole shareholder of the Absorbed Companies and the Meeting further resolves to acknowledge and, to the extent necessary, to approve that the Absorbed Companies shall be dissolved without liquidation by way of the transfer of all their respective assets and liabilities to the Company in accordance with the Merger Proposal.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Companies will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from October 31, 2012 and (ii) the merger will take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the meeting is adjourned.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the representative of the appearing party, the latter signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour de décembre,
par-devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.996 (la Société). La Société a été constituée le 11 mars 2005, suivant acte de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 755 du 28 juillet 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Jean Seckler, alors notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 776 du 3 mai 2007.

A comparu:

Multi Investment B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Pays-Bas, dont le siège social est établi au Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, les Pays-Bas, inscrite à la chambre de commerce sous le numéro 290.33.246 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia Da Chao, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Associé Unique détient l'entière du capital social de la Société.

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Présentation du projet de fusion prévoyant l'absorption par la Société de Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.439 et Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de

droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.440;

2) Constatation que les documents requis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ont été mis à disposition au siège social de la Société par revue par les associés de la Société au moins un mois avant la date des présentes;

2) (i) Constatation que la Société est, à la date des présentes, l'associé unique de Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l. et de Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l. précitées et (ii) constatation et, le cas échéant, approbation du fait que Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l. et de Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l. seront dissoutes sans liquidation par transfert de tout leur actif et passif respectif à la Société conformément au projet commun de fusion;

3) Constatation (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l. et de Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l. seront considérées comme étant réalisées au nom de la Société à compter du 31 octobre 2012 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés conformément à l'article 9 de la Loi; et

5) Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate que le conseil de gérance lui a présenté le projet de fusion daté du 29 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. - 2741 du 12 novembre 2012 conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption par la Société de Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l. et de Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l., précitées (les Sociétés Absorbées), la fusion devant s'opérer par le transfert, à la suite de la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, des Sociétés Absorbées à la Société (le Projet de Fusion).

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été mis à disposition au siège social de la Société pour revue par l'Associé Unique au moins un mois avant la date des présentes.

Un certificat attestant du dépôt des documents susmentionnés, dûment signé par un mandataire autorisé de la Société, a été remis au notaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique reconnaît que la Société est, à la date des présentes, l'associé unique des Sociétés Absorbées et l'Assemblée décide d'acter et, le cas échéant, d'approuver que les Sociétés Absorbées seront dissoutes sans liquidation par transfert de l'ensemble de leurs actifs et passifs respectifs à la Société conformément au Projet de Fusion.

Quatrième résolution

L'Associé Unique constate (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société, à compter du 31 octobre 2012 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des associés des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés conformément à l'article 9 de la Loi.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17776. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007961/165.

(130009210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Sainte Augustine Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 170.545.

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Sainte Augustine Asset Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2465 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.545,

constituée suite à un acte de scission partielle de la société POWER TRANSMISSION S.A. reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet 2012, suivie d'une augmentation de capital reçue par le même notaire en date du 18 juillet 2012, publiée au Mémorial C numéro 2258 du 11 septembre 2012,

au capital social de 38.160.213,62 EUR (trente-huit millions cent soixante mille deux cent treize euros et soixante-deux cents) représenté par 47.174 (quarante-sept mille cent soixante-quatorze) actions sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et intégralement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle au 26-28, Rives de Clausen à L-2465 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie WESQUY, précitée.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Madame la Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge pour l'exécution de leur mandat;

2. Changement de la forme juridique de la société de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société, sans pour autant changer l'objet social, plus particulièrement à ce sujet:

- changement du nom en Sainte Augustine Asset Management S.à r.l.;

- remplacement des 47.174 (quarante-sept mille cent soixante-quatorze) actions sans désignation de valeur nominale, par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales nouvelles, à attribuer aux associés actuels au prorata de leur participation actuelle.

3. Approbation de la nomination des gérants de la société.

4. Approbation de la réduction du capital social de la société d'un montant de 38.147.713,62 EUR (trente-huit millions cent quarante-sept mille sept cent treize euros et soixante-deux cents),

afin de ramener le capital social libéré de la société de son montant actuel de 38.160.213,62 EUR (trente-huit millions cent soixante mille deux cent treize euros et soixante-deux cents) à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros),

sans annulation de parts sociales mais par la seule réduction de la valeur nominale des 12.500 parts sociales représentatives du capital social à 1 EUR (un euro) par part sociale,

en vue de constituer, avec le montant de la réduction, un compte de réserve libre.

5. Subséquente refonte des statuts de la société.

6. Acceptation de la démission des gérants et décharge pour l'exécution de leur mandat.

7. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers Malte, et subséquente adoption de la nationalité maltaise.

8. Modification de la dénomination de «Sainte Augustine Asset Management S.à r.l.» en «Sainte Augustine Limited», et refonte complète des statuts joints en annexe de la présente convocation afin de les rendre conformes à la législation maltaise.

9. Approbation de la nomination de nouveaux gérants.

10. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la société au Luxembourg et à Malte, dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.

11. Confirmation du gage spécifique du 25 novembre 2011 en faveur de Credit Agricole Luxembourg dans le cadre d'un financement d'un montant de 29.550.000 EUR (vingt-neuf millions cinq cent cinquante mille) octroyé à PTF Acquisition Finance S.à r.l. régis par l'article 49-6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui seront régis par l'article 110 du Maltese Company Act de 1955, les deux pays ayant transposé la directive 2006/68 CE.

12. Confirmation du gage donné en faveur de Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) international s.a. en date du 6 mai 2008 dans le cadre d'une ligne de crédit en compte courant d'un montant de 100.000.000 EUR (cent millions d'euros) octroyée au constituant de ce gage la société Sainte Augustine Asset Management S.A. (successeur juridique de St Benoit Private Management SA).

13. Confirmation du gage donné en faveur de Crédit Agricole Luxembourg en date du 6 décembre 2010 dans le cadre d'un découvert autorisé en compte courant multidevisé d'un montant de 109.000.000 EUR (cent neuf millions d'euros) octroyé au constituant de ce gage, la société Sainte Augustine Asset Management S.A. (successeur juridique de Power Transmission Finance SA).

14. Confirmation du gage donné en faveur de J.P. MORGAN INTERNATIONAL BANK LIMITED BRUSSELS BRANCH en date du 4 novembre 2009 dans le cadre du CREDIT FACILITY (OVERDRAFT FACILITY) d'un montant de 60.000.000 EUR (soixante millions d'euros) octroyé au constituant de ce gage la société Sainte Augustine Asset Management S.A. (successeur juridique de St Benoit Private Management SA).

14. Divers.

Exposé:

Madame la Présidente déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective à Malte.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers Malte, et plus spécialement à VINCENTI BUILDINGS, 28/19 STRAIT STREET, VALLETTA, Malte, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise. De plus, Madame la Présidente souligne qu'il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé de Madame la Présidente et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018, à savoir

Conseil d'administration:

- Riccardo MORALDI, né le 13 mai 1966 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg
- Vincent WILLEMS, né le 30 septembre 1975 à Liège (Belgique), avec adresse professionnelle au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg
- Vincent CORMEAU, né le 29/08/1960 à Vervier (Belgique) avec adresse professionnelle 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

SER.COM SARL, avec siège social au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

L'assemblée prend connaissance d'une situation intérimaire au 31 octobre 2012 décide de leur accorder pleine décharge pour l'exécution de leur mandat avec mention particulière à la fonction comptable et fiscale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la société, de «société anonyme», en «société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois»,

et plus particulièrement à ce sujet:

- changement du nom en Sainte Augustine Asset Management S.à r.l.
- remplacement des 47.174 (quarante-sept mille cent soixante-quatorze) actions sans désignation de valeur nominale, par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales nouvelles, à attribuer aux associés actuels au prorata de leur participation actuelle.

Troisième résolution

L'assemblée décide ensuite de nommer en qualité de gérants de la Société

- Monsieur Jason HUGHES né le 26 novembre 1970 à Londres (Angleterre), résidant à F.504, 17 Stratigou Gkiani Timagia, Limassol, Chypre, 3101
- FMS Services SA, dont le siège social se situe au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, représentée Monsieur Vincenzo JOSÉ CAVALLARO
- Monsieur Rizzuto DOMENICO né à Schio (VI) (Italie) le 16 août 1964 résidant à Londres Sw7 2JN 11 Cromwell Place.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société d'un montant de 38.147.713,62 EUR (trente-huit millions cent quarante-sept mille sept cent treize euros et soixante-deux cents),

afin de ramener le capital social libéré de la société de son montant actuel de 38.160.213,62 EUR (trente-huit millions cent soixante mille deux cent treize euros et soixante-deux cents) à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros),

sans annulation de parts sociales mais par la seule réduction de la valeur nominale des 12.500 parts sociales représentatives du capital social à 1 EUR (un euro) par part sociale,

en vue de constituer, avec le montant de la réduction, un compte de réserve libre.

Cinquième résolution

L'assemblée décide subséquentement de refondre complètement les statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «Sainte Augustine Asset Management S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes deux gérants.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Jason HUGHES, né le 26 novembre 1970 à Londres (Angleterre), résidant à F.504, 17 Stratigou Gkiani Timagia, Limassol, Chypre, 3101

- FMS Services SA, dont le siège social se situe au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, représentée par Monsieur Vincenzo JOSÉ CAVALLARO

- Monsieur Rizzuto DOMENICO, né à Schio (VI) (Italie) le 16 août 1964 résidant à Londres Sw7 2JN 11 Cromwell Place

et de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

Septième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le siège de direction effective et de l'administration centrale de la société sera transféré du Grand Duché de Luxembourg vers Malte, et plus spécialement à VINCENTI BUILDINGS, 28/19 STRAIT STREET, VALLETTA, Malte.

Dans ce contexte, l'assemblée décide d'adopter la nationalité maltaise, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle,

de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité maltaise, sera dorénavant soumise à la législation maltaise, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Huitième résolution

L'assemblée de modifier la dénomination de «Sainte Augustine Asset Management S.à r.l.» en «Sainte Augustine Limited» et de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation maltaise, et de leur donner la teneur jointe en annexe au présent acte, étant entendu que les formalités prévues par la loi maltaise en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi maltaise devront être accomplies:

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer en conformité avec la loi maltaise, trois(3) gérants pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux prenant fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2014, à savoir:

- Monsieur Jason HUGHES, né le 26 novembre 1970 à Londres (Angleterre), résidant à F.504, 17 Stratigou Gkiani Timagia, Limassol, Chypre, 3101

- FMS Services SA, dont le siège social se situe au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, représentée Monsieur Vincenzo JOSÉ CAVALLARO

- Monsieur Rizzuto DOMENICO, né à Schio (VI) (Italie) le 16.08.1964 résidant à Londres Sw7 2JN 11 Cromwell Place.

Dixième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Andrew ZAMMIT, né le 3 juin 1975, à La Valetta (Malte), domicilié au Vincenti Buildings 28/19 Strait Street, VLT1432 Malta, précité,

tous pouvoirs pour représenter seule la société à Malte, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

L'assemblée décide de conférer à tout employé de l'actuel agent domiciliataire, savoir la société anonyme GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., ayant son siège social à L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.731, tous pouvoirs pour représenter seul la société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

Onzième résolution

L'assemblée confirme le gage spécifique du 25 novembre 2011 en faveur de Credit Agricole Luxembourg dans le cadre d'un financement d'un montant de 29.550.000 EUR (vingt-neuf millions cinq cent cinquante mille euros) octroyé à PTF Acquisition Finance S.à r.l. régis par l'article 49-6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui seront régis par l'article 110 du Maltese Company Act de 1955, les deux pays ayant transposé la directive 2006/68 CE.

L'assemblée déclare que les associés de la société prendront toutes les mesures nécessaires afin de confirmer le gage et assurer sa continuation juridique conformément au droit applicable.

Douzième résolution

L'assemblée décide de confirmer le gage donné en faveur de Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) international s.a. en date du 6 mai 2008 dans le cadre d'une ligne de crédit en compte courant d'un montant de 100.000.000 EUR (cent millions d'euros) octroyée au constituant de ce gage la société Sainte Augustine Asset Management S.A. (successeur juridique de St Benoit Private Management SA).

L'assemblée déclare que les associés de la société prendront toutes les mesures nécessaires afin de confirmer le gage et assurer sa continuation juridique conformément au droit applicable.

Treizième résolution

L'assemblée décide de confirmer le gage donné en faveur de Crédit Agricole Luxembourg en date du 6 décembre 2010 dans le cadre d'un découvert autorisé en compte courant multidevisé d'un montant de 109.000.000 EUR (cent neuf millions d'euros) octroyé au constituant de ce gage, la société Sainte Augustine Asset Management S.A. (successeur juridique de Power Transmission Finance SA).

L'assemblée déclare que les associés de la société prendront toutes les mesures nécessaires afin de confirmer le gage et assurer sa continuation juridique conformément au droit applicable.

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de confirmer le gage donné en faveur de J.P. MORGAN INTERNATIONAL BANK LIMITED BRUSSELS BRANCH en date du 4 novembre 2009 dans le cadre du CREDIT FACILITY (OVERDRAFT FACILITY) d'un montant de 60.000.000 EUR (soixante millions d'euros) octroyé au constituant de ce gage, la société Sainte Augustine Asset Management S.A. (successeur juridique de Power Transmission Finance SA).

L'assemblée déclare que les associés de la société prendront toutes les mesures nécessaires afin de confirmer le gage et assurer sa continuation juridique conformément au droit applicable.

Quinzième résolution

L'assemblée décide de soumettre résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription à Malte auprès du Registre de Commerce de Malte, au plus tard le 31 janvier 2013.

Déclaration PRO FISCO:

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 6.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Wesquy, G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 24 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62136. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007285/276.

(130007559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Blue Water Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.221.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of the public company limited by shares (société anonyme) existing under the name of "Blue Water Holding S.A.", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.221 and incorporated pursuant to a deed of Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 508 of 27 February 2012, page 24380 (the "Company").

The articles of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 9 November 2012, yet to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Me. Elodie Duchêne, Avocat à la Cour residing professionally in Luxembourg,

being in the chair, who appointed as secretary Ms. Carmen André, Juriste, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me. Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

a. Reduction of the share capital of the Company by cancellation of part of the class H shares issued by the Company and having a nominal amount of Ten Euro (EUR 10) each;

b. Repayment of an amount of Five Hundred Thousand Euro (EUR 500,000) to the sole shareholder of the Company;

c. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the resolution to be adopted under items a. and b. above; and

d. Miscellaneous.

2. The shareholder represented at the meeting, the proxyholder of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholder, the member of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

3. As a result of the aforementioned attendance list, all the Two Million Four hundred and Sixty-Four Thousand Eight Hundred and Ninety-Two (2,464,892) shares with a nominal value of Ten Euro (EUR 10.-) each, in issue are represented at the present General Meeting, which is consequently validly constituted and may validly deliberate and decide on the items of the agenda.

4. The shareholder represented at the meeting declares (i) to waive the convening notice for the meeting and (ii) to be fully aware of all the items of the agenda.

First resolution

The General Meeting RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of Five Hundred Three Thousand Five Hundred and Sixty Euros (EUR 503,560) to bring it from its current amount of Twenty-Four Million Six Hundred and Forty-Eight Thousand Nine Hundred and Twenty Euros (EUR 24,648,920) to Twenty-Four Million One Hundred and Forty-Five Thousand Three Hundred and Sixty Euros (EUR 24,145,360) and consequently to cancel Fifty

Thousand Three Hundred and Fifty-Six (50,356) class H shares, having a nominal value of Ten Euro (EUR 10) each, held by the Company.

Second resolution

As a result of the above resolution, the General Meeting RESOLVES to repay to the sole shareholder of the Company, an amount of Five Hundred Thousand Euro (EUR 500,000).

Third resolution

As a result of the above resolutions, the General Meeting RESOLVES to amend Article 6.1 of the Articles which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 6.1.** The Company’s corporate capital is fixed at EUR 24,145,360 (twenty-four million one hundred and forty-five thousand three hundred and sixty Euro) represented by 2,414,536 (two million four hundred and fourteen thousand five hundred and thirty-six) Shares divided into:

- a) 280,874 (two hundred eighty thousand eight hundred and seventy-four) Class A Shares;
 - b) 277,674 (two hundred seventy-seven thousand six hundred and seventy-four) Class B Shares;
 - c) 277,674 (two hundred seventy-seven thousand six hundred and seventy-four) Class C Shares;
 - d) 148,999 (one hundred forty-eight thousand nine hundred and ninety-nine) Class D Shares;
 - e) 456,976 (four hundred fifty-six thousand nine hundred and seventy-six) Class E Shares;
 - f) 456,976 (four hundred fifty-six thousand nine hundred and seventy-six) Class F Shares;
 - g) 456,977 (four hundred fifty-six thousand nine hundred and seventy-seven) Class G Shares;
 - h) 58,386 (fifty-eight thousand three hundred and eighty-six) Class H Shares;
- with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française:

L’an deux mille douze, le vingtième jour de mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l’«Assemblée Générale») de la société anonyme existant sous la dénomination «Blue Water Holding S.A.» une société anonyme ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 166.221, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri BECK, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 508 du 27 Février 2012 page 24380 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en date du 9 novembre 2012, par un acte de du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L’assemblée s’est ouverte sous la présidence de Me. Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

désignant comme secrétaire Mlle Carmen André, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée élit comme scrutateur Me. Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l’assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d’acter que:

1. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

- a. Réduction du capital social de la Société par annulation d’une partie des actions de classe H émises par la société et ayant une valeur nominale de Dix Euros (EUR 10) chacune;
- b. Remboursement d’un montant de Cinq Cents Mille Euros (EUR 500.000) à l’actionnaire unique de la Société;

c. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 6.1 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter les résolutions à adopter sous les points a. et b. ci-dessus; et

d. Divers.

2. Que l'actionnaire représenté à l'assemblée, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant, qui restera annexée au procès-verbal.

La procuration de l'actionnaire représenté restera également annexée au présent procès-verbal.

3. Qu'au vu de ladite liste des présences, (i) toutes les Deux Million Quatre Cent Soixante-Quatre Mille Huit Cent Quatre-Vingt-Douze (2,464,892) actions ayant une valeur nominale de Dix Euros (EUR 10) chacune, en circulation sont représentées à la présente Assemblée Générale, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points de l'ordre du jour.

4. L'actionnaire représenté à l'assemblée déclare (i) renoncer à la convocation préalable de l'assemblée et (ii) être entièrement informé de tous les points à l'ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de Cinq Cents Trois Mille Cinq Cent Soixante Euros (EUR 503.560) pour le porter de son montant actuel de Vingt-Quatre Millions Six Cent Quarante-Huit Mille Neuf Cent Vingt Euros (EUR 24.648.920) à un montant de Vingt-Quatre Millions Cent Quarante-Cinq Mille Trois Cent Soixante Euros (EUR 24.145.360) et par conséquent d'annuler Cinquante Mille Trois Cent Cinquante-Six (50.356) actions de classe H, ayant une valeur nominale de Dix Euros (EUR 10) chacune détenues par la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale DECIDE de rembourser à l'actionnaire unique de la Société, un montant de Cinq Cents Mille Euros (EUR 500.000).

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, les Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à vingt-quatre millions cent quarante-cinq mille trois cent soixante Euros (EUR 24.145.360), représenté par deux millions quatre cent quatorze mille cinq cent trente-six (2,414,536) actions:

- a) Deux cent quatre-vingt mille huit cent soixante-quatorze (280,874) Actions de Classe A;
- b) Deux cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-quatorze (277,674) Actions de Classe B;
- c) Deux cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-quatorze (277,674) Actions de Classe C;
- d) Cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (148,999) Actions de Classe D;
- e) Quatre cent cinquante-six mille neuf cent soixante-seize (456.976) Actions de Classe E;
- f) Quatre cent cinquante-six mille neuf cent soixante-seize (456.976) Actions de Classe F;
- g) Quatre cent cinquante-six mille neuf cent soixante-dix-sept (456.977) Actions de Classe G;
- h) Cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-six (58.386) Actions de Classe H;

ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Duchêne, André, Antonescu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17901. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007587/147.

(130009137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

High Gate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.217.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the “General Meeting”) of the public company limited by shares (société anonyme) existing under the name of “High Gate Holding S.A.”, a société anonyme having its registered office 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register (registre de commerce et des sociétés) under number B 166.217 constituted by a deed of Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 522 of 28 February 2012 page 25048 (the “Company”). The articles of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 20 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2084 of 22 August 2012 page 99988.

The meeting was opened by Me. Pawel Hermelinski, Avocat à la Cour residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs. Carmen André, Juriste, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me. Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

- a. Reduction of the share capital of the Company by cancellation of part of the class H shares issued by the Company and having a nominal amount of Ten Euro (EUR 10) each;
- b. Repayment of an amount of Five Hundred Thousand Euro (EUR 500,000) to the sole shareholder of the Company;
- c. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company (the “Articles”) so as to reflect the resolution to be adopted under items a. and b. above; and
- d. Miscellaneous.

2. The shareholder represented at the meeting, the proxyholder of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list, signed “ne varietur” by the proxyholder of the represented shareholder, the member of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

3. As a result of the aforementioned attendance list, all the Two Million Two Hundred Three Thousand Two Hundred and Ninety-Four (2,203,294) shares with a nominal value of Ten Euro (EUR 10.-) each, in issue are represented at the present General Meeting, which is consequently validly constituted and may validly deliberate and decide on the items of the agenda.

4. The shareholder represented at the meeting declares (i) to waive the convening notice for the meeting and (ii) to be fully aware of all the items of the agenda.

First resolution

The General Meeting RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of Five Hundred Three Thousand Eight Hundred and Eighty Euros (EUR 503,880) to bring it from its current amount of Twenty-Two Million Thirty-Two Thousand Nine Hundred and Forty Euros (EUR 22,032,940) to Twenty-One Million Five Hundred and Twenty-Nine Thousand Sixty Euros (EUR 21,529,060) and consequently to cancel Fifty Thousand Three Hundred and Eighty-Eight (50,388) class H shares, having a nominal value of Ten Euro (EUR 10) each, held by the Company.

Second resolution

As a result of the above resolution, the General Meeting RESOLVES to repay to the sole shareholder of the Company, an amount of Five Hundred Thousand Euro (EUR 500,000).

Third resolution

As a result of the above resolutions, the General Meeting RESOLVES to amend Article 6.1 of the Articles which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 6.1.** The Company’s corporate capital is fixed at EUR 21,529,060 (twenty-one million five hundred and twenty-nine thousand sixty Euro) represented by 2,152,906 (two million one hundred and fifty-two thousand nine hundred and six) Shares divided into:

- a) 179,514 (one hundred seventy nine thousand five hundred and fourteen) Class A Shares;
- b) 176,314 (one hundred seventy six thousand three hundred and fourteen) Class B Shares;
- c) 176,314 (one hundred seventy six thousand three hundred and fourteen) Class C Shares;

- d) 125,000 (one hundred twenty five thousand) Class D Shares;
 - e) 455,539 (four hundred fifty-five thousand five hundred and thirty-nine) Class E Shares;
 - f) 455,539 (four hundred fifty-five thousand five hundred and thirty-nine) Class F Shares;
 - g) 510,074 (five hundred ten thousand and seventy-four) Class G Shares;
 - h) 74,612 (seventy-four thousand six hundred and twelve) Class H Shares;
- with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme existant sous la «High Gate Holding S.A.» ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 166.217, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 522 du 28 Février 2012 page 25048 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en date du 20 juin 2012, par un acte de du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2084 du 22 août 2012 page 99988.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Me. Pawel Hermelinski, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

désignant comme secrétaire Mrs. Carmen André, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Me. Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - a. Réduction du capital social de la Société par annulation d'une partie des actions de classe H émises par la société et ayant une valeur nominale de Dix Euros (EUR 10) chacune;
 - b. Remboursement d'un montant de Cinq Cent Mille Euros (EUR 500.000) à l'actionnaire unique de la Société;
 - c. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 6.1 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter les résolutions à adopter sous les points a. et b. ci-dessus; et
 - d. Divers.
2. Que l'actionnaire représenté à l'assemblée, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant, qui restera annexée au procès-verbal.

La procuration de l'actionnaire représenté restera également annexée au présent procès-verbal.
3. Qu'au vu de ladite liste des présences, (i) toutes les Deux Millions Deux Cent Trois Mille Deux Cent Quatre-Vingt-Quatorze (2.203.294) actions ayant une valeur nominale de Dix Euros (EUR 10-) chacune, en circulation sont représentées à la présente Assemblée Générale, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points de l'ordre du jour.
4. L'actionnaire représenté à l'assemblée déclare (i) renoncer à la convocation préalable de l'assemblée et (ii) être entièrement informé de tous les points à l'ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de Cinq Cent Trois Mille Huit Cent Quatre-Vingt Euros (EUR 503.880) pour le porter de son montant actuel de Vingt-Deux Millions Trente-Deux Mille Neuf Cent Quarante Euros (EUR 22.032.940) à un montant de Vingt et Un Millions Cinq Cent Vingt-Neuf Mille Soixante

Euros (EUR 21.529.060) et par conséquent d'annuler Cinquante Mille Trois Cent Quatre-Vingt-Huit (50,388) actions de classe H, ayant une valeur nominale de Dix Euros (EUR 10) chacune détenues par la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale DECIDE de rembourser à l'actionnaire unique de la Société, un montant de Cinq Cent Mille Euros (EUR 500.000).

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, les Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à vingt et un millions cinq cent vingt-neuf mille soixante Euros (EUR 21.529.060), représenté par deux millions cent cinquante-deux mille neuf cent six (2.152.906) actions:

- a) Cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatorze (179.514) Actions de Classe A;
- b) Cent soixante-seize mille trois cent quatorze (176.314) Actions de Classe B;
- c) Cent soixante-seize mille trois cent quatorze (176.314) Actions de Classe C;
- d) Cent vingt cinq mille (125.000) Actions de Classe D;
- e) Quatre cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante-neuf (455.539) Actions de Classe E;
- f) Quatre cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante-neuf (455.539) Actions de Classe F;
- g) Cinq cent dix mille soixante-quatorze (510.074) Actions de Classe G;
- h) Soixante-quatorze mille six cents douze (74.612) Actions de Classe H;

ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski, André, Antonescu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17744. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007803/144.

(130009136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Hilti Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 174.219.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of December.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

HILTI AG, a company limited by shares duly incorporated and validly existing under the laws of Liechtenstein, having its registered office at Feldkircherstrasse 100, FL-9494 Schaan, Liechtenstein registered with the Liechtenstein Commercial Register, under number FL-0001.011.557-0,

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on December 13th, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "HILTI LUXEMBOURG HOLDING S.A R.L."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to twenty-three thousand US Dollars (USD 23,000) represented by twenty-three thousand (23,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up. In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

The amount of said share premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnellé") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B or by the single signature of any ad hoc agent to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager.

The managers shall designate among them a Chairperson at the beginning of each meeting of the board of managers of the Company. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers of the Company. The Chairperson has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year which begins on the date of incorporation of the Company and terminates on December 31, 2013.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges due from the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, HILTI AG, aforementioned declared to subscribe the entire share capital represented by twenty-three thousand (23,000) shares of one US Dollar (USD 1) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty-three thousand US Dollars (USD 23,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following managers:

Category A managers:

- Mr. Heinz NETT, born on August 30, 1963, in Schiers/Grusch, Switzerland, and residing professionally at Nussboms-tuck, CH-7214 Gruesch, Switzerland;
- Ms. Nora KLUG, born on May 03, 1976, in Kaiserslautern, Germany and residing professionally at Runkelsstrasse 21, FL-9495 Triesen, Liechtenstein.

Category B managers:

- Mr. Frank PLETSCHE, born on July 15, 1974, in Trier, Germany and residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Mark GORHOLT, born on November 26, 1980, in Trier, Germany and residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 19, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A COMPARU:

HILTI AG, une société anonyme ayant son siège social au Feldkircherstrasse 100, FL-9494 Schaan, Liechtenstein, enregistrée au Registre de Commerce du Liechtenstein, sous le matricule FL-0001.011.557-0

ici représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer à tout tiers toute sûreté ou garantie pour ses propres dettes ou obligations ou pour les dettes ou obligations de sociétés appartenant au même groupe.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «HILTI LUXEMBOURG HOLDING S.A R.L.».

Art. 5 Siège social. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois mille US Dollars (USD 23.000) représenté par vingt trois mille (23.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En complément du au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de ou des Associé(s).

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la seule signature de tout mandataire ad hoc à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance

déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B.

Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant ou un associé de la Société, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance de la Société. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collègue et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception toutefois de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice

net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué à/aux associé(s), selon les mêmes règles de distribution que celles énoncées pour les distributions de dividendes, de manière à atteindre le montant global du résultat économique.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, HILTI AG, susnommée, déclare souscrire l'entièrement du capital social représenté par vingt trois mille (23.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt trois mille US Dollars (USD 23.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- M. Heinz NETT, né le 30 août, 1963 à Schiers/Grüsch, Suisse demeurant professionnellement au Nussbomstuck, CH-7214 Gruesch, Suisse;

- Mme Nora KLUG, née le 3 mai 1976, à Kaiserslautern, Allemagne, demeurant professionnellement au Runkelsstrasse 21, FL-9495 Triesen, Liechtenstein.

Gérants de catégorie B:

- M. Frank PLETSCHE, né le 15 juillet 1974 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;

- M. Mark GORHOLT, né le 26 novembre 1980 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61311. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007805/409.

(130008419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Claudus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.934.510,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Claudus Investments Two Limited, an exempted company with liability limited by shares incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under registration number MC-220145 and having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and its place of effective management (siège de direction effective) at 5, The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, here represented by Me Marc MEHLEN, Avocat à la Cour, with professional address at 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Alymere Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.462 and whose registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, here represented by Me Marc MEHLEN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Pelleas Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.231 and whose registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, here represented by Me Marc MEHLEN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Leto Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.218 and whose registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, here represented by Me Marc MEHLEN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed parties are all the shareholders of Claudus Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.368, incorporated on 17 August 2007 by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2205 of 5 October 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 20 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 May 2012, number 1194, rectified by a rectifying deed of the same notary on 27 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 May 2012, number 1194.

The appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to act the following resolutions:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to approve the creation of an authorised share capital of an amount of up to ten billion US Dollars (USD 10,000,000,000.-).

2. Decision to amend the articles of association of the Company in order to permit the repurchase by the Company of its own X-Shares and Y-Shares (including for the avoidance of doubt non-redeemable shares) provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the repurchase results from a reduction of the Company's share capital.

3. Subsequent amendment and restatement of Article 6 of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

“ Art. 6. Share capital - Shares.

A) Share capital

6.1 The issued corporate share capital is fixed at six million nine hundred thirty-four thousand five hundred and ten US Dollars (USD 6,934,510.-), divided into:

a) two thousand and five hundred (2,500) ordinary shares (“O-Shares”) having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per O-Share;

b) five hundred thousand (500,000) ordinary shares (“X-Shares”) having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety nine US Dollars (USD 1,999.-) per X-Share;

c) two million (2,000,000) ordinary shares (“Y-Shares”) having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety nine US Dollars (USD 1,999) per Y-Share;

d) one million seven hundred fifty-five thousand five hundred (1,755,500) redeemable class A preference shares (“A Preference Shares”) having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars(USD 1,999.-) per A Preference Share;

e) one million seven hundred fifty-five thousand five hundred (1,755,500) redeemable class B preference shares (“B Preference Shares”) having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per B Preference Share; and

f) nine hundred and twenty-one thousand and ten (921,010) redeemable class C preference shares (“C Preference Shares”) having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred and ninety-nine US dollars (USD 1,999.-) per C Preference Share.

6.2. All of the O-Shares, X-Shares, Y-Shares, A Preference Shares, B Preference Shares and C Preference Shares, plus the issue premiums have been fully paid up.

6.3 Unless the context indicates otherwise, the term “share” as used in these articles of association shall refer collectively to the O-Shares, X-Shares, Y-Shares, the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares.

6.4 In respect of each class of shares there is hereby created a premium reserve to which the funds received as share premium in respect of such class of shares shall be allocated, except for those allocated to the legal reserve. The premium reserves are at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, for the payment of redemption proceeds and liquidation distributions on the respective class of shares, and for the repurchase by the company of its own shares in accordance with Article 6.8 of these articles of association.

B) Rights of Shares

6.5 Each share gives right to one (1) vote.

6.6 The O-Shares, the X-Shares and the Y-Shares shall not be redeemable.

6.7 The A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares shall be redeemed at par value on their twentieth anniversary or at the option of the company or the holders thereof, if earlier, subject to the following provisions:

(i) the redemption may only be effected by using distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption;

(ii) an amount equal to the par value of the redeemed shares shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital;

(iii) the redemption price per share shall be equal to the par value plus the issue premium plus any accrued and unpaid dividends; and

(iv) the board of managers shall be entitled to decide if the redeemed shares are to be cancelled and shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association as a result of any cancellation of redeemed shares.

6.8 The company may repurchase its own X-Shares and Y-Shares (including for the avoidance of doubt non-redeemable shares) provided that the company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the repurchase results from a reduction of the company’s share capital.

C) Authorised share capital

6.9 The company shall have an authorised share capital of ten billion US Dollars (USD 10,000,000,000) divided into ten billion shares (10,000,000,000) of any class.

6.10 The board of managers is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total capital of the company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscription for such shares within a period of five (5) years from the date of publication of the respective authorisation given to the company’s management in this respect under these articles of association.

6.11 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares from time to time.

6.12 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend Article 6.1 in order to record the change and the company's management is authorised to take the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with law.

6.13 The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

6.14 The authorised or issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.”

After this having been set forth, Claudas Investments Two Limited, prenamed, Alymere Investments S.à r.l., prenamed, Pelleas Investments S.à r.l., prenamed, and Leto Investments S.à r.l., prenamed, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to create an authorised share capital of an amount of up to ten billion US Dollars (USD 10,000,000,000.-).

Second resolution

The shareholders decide to amend the articles of association of the Company in order to permit the repurchase by the Company of its own X-Shares and own Y-Shares (including for the avoidance of doubt non-redeemable shares) provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the repurchase results from a reduction of the Company's share capital.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders decide to amend and restate Article 6 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

“ Art. 6. Share capital - Shares.

A) Share capital

6.1 The issued corporate share capital is fixed at six million nine hundred thirty-four thousand five hundred and ten US Dollars (USD 6,934,510.-), divided into:

- a) two thousand and five hundred (2,500) ordinary shares (“O-Shares”) having a nominal value of one US Dollar (USD 1. -) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per O-Share;
- b) five hundred thousand (500,000) ordinary shares (“X-Shares”) having a nominal value of one US Dollar (USD 1. -) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety nine US Dollars (USD 1,999.-) per X-Share;
- c) two million (2,000,000) ordinary shares (“Y-Shares”) having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety nine US Dollars (USD 1,999) per Y-Share;
- d) one million seven hundred fifty-five thousand five hundred (1,755,500) redeemable class A preference shares (“A Preference Shares”) having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars(USD 1,999.-) per A Preference Share;
- e) one million seven hundred fifty-five thousand five hundred (1,755,500) redeemable class B preference shares (“B Preference Shares”) having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per B Preference Share; and
- f) nine hundred and twenty-one thousand and ten (921,010) redeemable class C preference shares (“C Preference Shares”) having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred and ninety-nine US dollars (USD 1,999.-) per C Preference Share.

6.2. All of the O-Shares, X-Shares, Y-Shares, A Preference Shares, B Preference Shares and C Preference Shares, plus the issue premiums have been fully paid up.

6.3 Unless the context indicates otherwise, the term “share” as used in these articles of association shall refer collectively to the O-Shares, X-Shares, Y-Shares, the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares.

6.4 In respect of each class of shares there is hereby created a premium reserve to which the funds received as share premium in respect of such class of shares shall be allocated, except for those allocated to the legal reserve. The premium reserves are at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, for the payment of redemption proceeds and liquidation distributions on the respective class of shares, and for the repurchase by the company of its own shares in accordance with Article 6.8 of these articles of association.

B) Rights of Shares

6.5 Each share gives right to one (1) vote.

6.6 The O-Shares, the X-Shares and the Y-Shares shall not be redeemable.

6.7 The A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares shall be redeemed at par value on their twentieth anniversary or at the option of the company or the holders thereof, if earlier, subject to the following provisions:

- (i) the redemption may only be effected by using distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption;
- (ii) an amount equal to the par value of the redeemed shares shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital;
- (iii) the redemption price per share shall be equal to the par value plus the issue premium plus any accrued and unpaid dividends; and
- (iv) the board of managers shall be entitled to decide if the redeemed shares are to be cancelled and shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association as a result of any cancellation of redeemed shares.

6.8 The company may repurchase its own X-Shares and Y-Shares (including for the avoidance of doubt non-redeemable shares) provided that the company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the repurchase results from a reduction of the company's share capital.

C) Authorised share capital

6.9 The company shall have an authorised share capital of ten billion US Dollars (USD 10,000,000,000) divided into ten billion shares (10,000,000,000) of any class.

6.10 The board of managers is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total capital of the company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscription for such shares within a period of five (5) years from the date of publication of the respective authorisation given to the company's management in this respect under these articles of association.

6.11 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares from time to time.

6.12 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend Article 6.1 in order to record the change and the company's management is authorised to take the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with law.

6.13 The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

6.14 The authorised or issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements."

Costs and Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Claudas Investments Two Limited, une société à responsabilité limitée exempte constituée sous le droit des Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Iles Cayman (Companies' House) sous le numéro d'immatriculation MC-220145 et ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman et son siège de direction effective à 5, The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 4BB, Royaume-Uni, ici représentée par Maître Marc MEHLEN, Avocat à la Cour, demeurant 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Alymere Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.462 et ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Maître Marc MEHLEN, prénommé, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Pelleas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.231 et ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Maître Marc MEHLEN, prénommé, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé; et

Leto Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.218 et ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Maître Marc MEHLEN, prénommé, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesdites parties comparantes représentent tous les associés de Claudas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.368, constituée le 17 août 2007 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 5 octobre 2007, numéro 2205 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1194 du 11 mai 2012, rectifié par un acte rectificatif du même notaire publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1194 du 11 mai 2012.

Lesdites parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'approuver la création d'un capital autorisé d'un montant allant jusqu'à dix milliards de dollars américains (USD 10.000.000.000,-).

2. Décision de modifier les statuts de la Société afin de permettre le rachat de ses propres Parts X et Parts Y (y-compris les parts sociales non-rachetables), sous réserve que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes afin d'effectuer le rachat de parts propres ou que le rachat de parts propres résulte d'une diminution du capital social de la Société.

3. Modification et reformulation consécutive de l'article 6 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

A) Capital social

6.1 Le capital social émis est fixé à six millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent dix dollars américains (USD 6.934.510,-) divisé en:

a) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires («Parts O») ayant une valeur nominale de un dollar américain (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (\$ 1.999,-) par Part O;

b) cinq cent mille (500.000) parts sociales ordinaires («Parts X») ayant une valeur nominale de un dollar américain (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (\$ 1.999,-) par Part X;

c) deux millions (2.000.000) de parts sociales ordinaires («Parts Y») ayant une valeur nominale de un dollar américain (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (\$ 1.999,-) par Part Y;

d) un million sept cent cinquante cinq mille cinq cents (1.755.500) parts sociales préférentielles de classe A rachetables («Parts Préférentielles A») ayant une valeur nominale de un dollar américain (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars américains (\$ 1.999,-) par Part Préférentielle A;

e) un million sept cent cinquante cinq mille cinq cents (1.755.500) parts sociales préférentielles de classe B rachetables («Parts Préférentielles B») ayant une valeur nominale de un dollar américain (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars américains (\$ 1.999,-) par Part Préférentielle B; et

f) neuf cent vingt et un mille et dix (921.010) parts sociales préférentielles de classe C rachetables («Parts Préférentielles C») ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars américains (\$ 1.999,-) par Part Préférentielle C.

6.2 Toutes les Parts O, les Parts X, les Parts Y, les Parts Préférentielles A, les Parts Préférentielles B et les Parts Préférentielles C avec les primes d'émission, ont été intégralement libérées.

6.3 A moins que le contexte n'exige le contraire, le terme «part» utilisé dans les présents statuts se réfère aux Parts O, aux Parts X, aux Parts Y, aux Parts Préférentielles A, aux Parts Préférentielles B et aux Parts Préférentielles C.

6.4 Pour chaque catégorie de parts, il est créé une réserve de prime pour laquelle les fonds perçus sous forme de prime reliée à une catégorie déterminée de parts seront alloués, sauf ceux alloués à la réserve légale. Les réserves de

prime sont à l'entière disposition des associés et du conseil de gérance, le cas échéant, pour le paiement du produit de rachat et des distributions de liquidation en relation avec la catégorie concernée de parts, y compris afin d'effectuer des rachats par la société de ses propres parts en conformité avec l'article 6.8 des présents statuts.

B) Droits des parts sociales

6.5 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

6.6 Les Parts O, les Parts X et les Parts Y ne sont pas des parts sociales rachetables.

6.7 Les Parts Préférentielles A, les Parts Préférentielles B et les Parts Préférentielles C sont des parts sociales rachetables et seront rachetées à leur valeur nominale à leur vingtième anniversaire ou au choix de la société ou de leurs détenteurs avant ce délai, suivant les dispositions suivantes:

(i) le rachat pourra seulement être effectué en utilisant des profits distribuables et des réserves (incluant la prime d'émission) résultant d'états financiers intérimaires effectués à la date du rachat;

(ii) un montant égal à la valeur nominale des parts rachetées sera alloué à une réserve spéciale non distribuable à moins qu'on soit en présence d'une diminution correspondante du capital social;

(iii) le prix de rachat par part sera égal à la valeur nominale plus la prime d'émission plus tous dividendes accrus ou impayés; et

(iv) le conseil de gérance sera autorisé à décider si les parts rachetées sont à annuler et sera autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre à jour les statuts résultant de toute annulation des parts rachetées.

6.8 Les Parts X et les Parts Y peuvent faire l'objet d'un rachat de parts propres par la Société (y compris les parts sociales non rachetables), sous réserve que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes afin d'effectuer le rachat ou que le rachat résulte d'une diminution du capital social de la Société.

C) Capital autorisé

6.9 La société aura un capital social autorisé de dix milliards de Dollars américains (USD 10.000.000.000) divisé en dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales de toute classe.

6.10 Le conseil de gérance est par la présente autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, afin d'amener le capital social total de la société au capital total autorisé de la société de manière intégrale ou partielle, et de temps à autre déterminée de manière discrétionnaire par la société ainsi que d'accepter des souscriptions pour de telles Parts Sociales à tout moment avant la fin d'une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'autorisation respectivement donnée à la gérance de la société à ce sujet dans ces statuts.

6.11 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions pour toute souscription de Parts Sociales.

6.12 Si le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches lui permettant de modifier l'Article 6.1 pour enregistrer la modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels changements tout en respectant la loi.

6.13 La période de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces statuts.

6.14 Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit en conformité avec le droit luxembourgeois.»

Après avoir établi ce qui précède, Claudas Investments Two Limited, susnommée, Alymere Investments S.à r.l., susnommée, Pelleas Investments S.à r.l., susnommée, et Leto Investments S.à r.l., susnommée, représentant l'intégralité du capital social de la Société ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer un capital autorisé de la Société d'un montant allant jusqu'à dix milliards de dollars américains (USD 10.000.000.000,-).

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier les statuts de la Société afin de permettre le rachat par la Société de ses Parts X et de ses Parts Y propres (y compris les parts sociales non-rachetables) sous réserve que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes afin d'effectuer le rachat ou que le rachat résulte d'une diminution du capital social de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, les associés de la Société décident de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

A) Capital social

6.1 Le capital social émis est fixé à six millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent dix dollars américains (USD 6.934.510,-) divisé en:

a) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires («Parts O») ayant une valeur nominale de un dollar américain (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (\$ 1.999,-) par Part O;

b) cinq cent mille (500.000) parts sociales ordinaires («Parts X») ayant une valeur nominale de un dollar américain (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (\$ 1.999,-) par Part X;

c) deux millions (2.000.000) de parts sociales ordinaires («Parts Y») ayant une valeur nominale de un dollar américain (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (\$ 1.999,-) par Part Y;

d) un million sept cent cinquante cinq mille cinq cents (1.755.500) parts sociales préférentielles de classe A rachetables («Parts Préférentielles A») ayant une valeur nominale de un dollar américain (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars américains (\$ 1.999,-) par Part Préférentielle A;

e) un million sept cent cinquante cinq mille cinq cents (1.755.500) parts sociales préférentielles de classe B rachetables («Parts Préférentielles B») ayant une valeur nominale de un dollar américain (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars américains (\$ 1.999,-) par Part Préférentielle B; et

f) neuf cent vingt et un mille et dix (921.010) parts sociales préférentielles de classe C rachetables («Parts Préférentielles C») ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars américains (\$ 1.999,-) par Part Préférentielle C.

6.2 Toutes les Parts O, les Parts X, les Parts Y, les Parts Préférentielles A, les Parts Préférentielles B et les Parts Préférentielles C avec les primes d'émission, ont été intégralement libérées.

6.3 A moins que le contexte n'exige le contraire, le terme «part» utilisé dans les présents statuts se réfère aux Parts O, aux Parts X, aux Parts Y, aux Parts Préférentielles A, aux Parts Préférentielles B et aux Parts Préférentielles C.

6.4 Pour chaque catégorie de parts, il est créé une réserve de prime pour laquelle les fonds perçus sous forme de prime reliée à une catégorie déterminée de parts seront alloués, sauf ceux alloués à la réserve légale. Les réserves de prime sont à l'entière disposition des associés et du conseil de gérance, le cas échéant, pour le paiement du produit de rachat et des distributions de liquidation en relation avec la catégorie concernée de parts, y compris afin d'effectuer des rachats par la société de ses propres parts en conformité avec l'article 6.8 de ces statuts.

B) Droits des parts sociales

6.5 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

6.6 Les Parts O, les Parts X et les Parts Y ne sont pas des parts sociales rachetables.

6.7 Les Parts Préférentielles A, les Parts Préférentielles B et les Parts Préférentielles C sont des parts sociales rachetables et seront rachetées à leur valeur nominale à leur vingtième anniversaire ou au choix de la société ou de leurs détenteurs avant ce délai, suivant les dispositions suivantes:

(i) le rachat pourra seulement être effectué en utilisant des profits distribuables et des réserves (incluant la prime d'émission) résultant d'états financiers intérimaires effectués à la date du rachat;

(ii) un montant égal à la valeur nominale des parts rachetées sera alloué à une réserve spéciale non distribuable à moins qu'on soit en présence d'une diminution correspondante du capital social;

(iii) le prix de rachat par part sera égal à la valeur nominale plus la prime d'émission plus tous dividendes accrus ou impayés; et

(iv) le conseil de gérance sera autorisé à décider si les parts rachetées sont à annuler et sera autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre à jour les statuts résultant de toute annulation des parts rachetées.

6.8 Les Parts X et les Parts Y peuvent faire l'objet d'un rachat de parts propres par la Société (y compris les parts sociales non rachetables), sous réserve que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes afin d'effectuer le rachat ou que le rachat résulte d'une diminution du capital social de la Société.

C) Capital autorisé

6.9 La société aura un capital social autorisé de dix milliards de Dollars américains (USD 10.000.000.000) divisé en dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales de toute classe.

6.10 Le conseil de gérance est par la présente autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, afin d'amener le capital social total de la société au capital total autorisé de la société de manière intégrale ou partielle, et de temps à autre déterminée de manière discrétionnaire par la société ainsi que d'accepter des souscriptions pour de telles Parts Sociales à tout moment avant la fin d'une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'autorisation respectivement donnée à la gérance de la société à ce sujet dans ces statuts.

6.11 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions pour toute souscription de Parts Sociales.

6.12 Si le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches lui permettant de modifier l'Article 6.1 pour enregistrer la modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels changements tout en respectant la loi.

6.13 La période de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces statuts.

6.14 Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit en conformité avec le droit luxembourgeois.»

Coûts et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MEHLEN - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 18 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60643. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009180/403.

(130010104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.934.510,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December at 11:30 pm.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mersch Investments Partnership LLP, a limited liability partnership as defined in, and pursuant to the provisions of, the Delaware Revised Uniform Partnership Act,

here represented by M^e Michael WILDSCHECK, lawyer, with professional address at 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Leto Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.218 and whose registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by M^e Michael WILDSCHECK, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed parties are all the shareholders of Claudas Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 131.368, incorporated on 17 August 2007 by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2205 of 5 October 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 17 December 2012, not yet published.

The appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to act the following resolutions:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to convert all the shares of the Company into non redeemable ordinary shares.
2. Subsequent amendment and restatement of Article 6 of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

“ Art. 6. Share capital - Shares.

A) Share capital

6.1 The issued corporate share capital is fixed at six million nine hundred thirty-four thousand five hundred and ten US Dollars (USD 6,934,510.-), divided into six million nine hundred thirty-four thousand five hundred and ten (6,934,510) ordinary shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per share.

6.2. All of the shares plus the issue premiums have been fully paid up.

6.3 There is hereby created a premium reserve to which the funds received as share premium of the shares upon issuance of the shares (where applicable) are allocated, except for those allocated to the legal reserve. The premium reserves are at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, for the payment of redemption proceeds and liquidation distributions on the shares and the repurchase by the company of its own shares in accordance with Article 6.6 of these articles of association.

B) Rights of Shares

6.4 Each share gives right to one (1) vote.

6.5 The shares shall not be redeemable.

6.6 The company may repurchase its own shares provided that the company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the repurchase results from a reduction of the company's share capital.”

C) Authorised share capital

6.7 The company shall have an authorised share capital of ten billion US Dollars (USD 10,000,000,000) divided into ten billion shares (10,000,000,000) of any class (if any).

6.8 The board of managers is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total capital of the company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscription for such shares within a period of five (5) years from the date of publication of the respective authorisation given to the company's management in this respect under these articles of association.

6.9 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares from time to time.

6.10 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend Article 6.1 in order to record the change and the company's management is authorised to take the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with law.

6.11 The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

6.12 The authorised or issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.”

3. Subsequent amendment and restatement of Article 15 of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

“ Art. 15. Distributions.

15.1 Each year, the company sets aside an amount equal to five percent (5%) of the net profit of the year as per its approved financial statements in order to transfer it into a legal reserve, until that reserve amounts to ten percent (10%) of the company's nominal capital.

15.2 The balance called “annual profits available for distribution” may be used freely by the general meeting of the shareholders or the board of managers in its absolute discretion or as otherwise agreed from time to time between the shareholders (as the case may be) together with the other existing distributable reserves and profits carried forward, but after deduction of any losses carried forward. The board of managers shall set the dividend policy for any given year in its absolute discretion according to the board's assessment of the company's requirements and the annual dividend distribution will be approved by simple majority of the shareholders at the annual shareholders' meeting or at any moment in time.

15.3 All shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value, plus paid-in share premium) and shall rank pari passu. The shareholders can unanimously decide to derogate from this rule or authorise the board of managers to discretionarily derogate from this rule.

15.4 All dividends will be declared out of profits of a particular period.”

4. Subsequent amendment and restatement of Article 16 of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

“ Art. 16. Interim dividend distributions.

16.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends on any class of shares (if any), subject to articles 16.2 and 16.3 below and to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends

on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficiently distributable profits exist.

16.2 For the purposes of article 16.1, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including, without limitation, any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law on Commercial Companies or of the articles of association of the company.

16.3 All interim dividends will be declared in respect of a particular period.”

5. Subsequent amendment and restatement of Article 17 of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

“ Art. 17. Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Law on Commercial Companies.

17.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

17.3 After payment of all the debts and liabilities of the company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of shares, which shall rank *pari passu pro rata* and shall be entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value, plus paid-in share premium).”

After this having been set forth, Leto Investments S.à r.l., prenamed, and Mersch Investments Partnership LLP, prenamed representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to convert all the shares in the Company into non redeemable ordinary shares.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders decide to amend and restate Article 6 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

“ Art. 6. Share capital - Shares.

A) Share capital

6.1 The issued corporate share capital is fixed at six million nine hundred thirty-four thousand five hundred and ten US Dollars (USD 6,934,510.-), divided into six million nine hundred thirty-four thousand five hundred and ten (6,934,510) ordinary shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per share.

6.2. All of the shares plus the issue premiums have been fully paid up.

6.3 There is hereby created a premium reserve to which the funds received as share premium of the shares upon issuance of the shares (where applicable) are allocated, except for those allocated to the legal reserve. The premium reserves are at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, for the payment of redemption proceeds and liquidation distributions on the shares and the repurchase by the company of its own shares in accordance with Article 6.6 of these articles of association.

B) Rights of Shares

6.4 Each share gives right to one (1) vote.

6.5 The shares shall not be redeemable.

6.6 The company may repurchase its own shares provided that the company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the repurchase results from a reduction of the company's share capital.

C) Authorised share capital

6.7 The company shall have an authorised share capital of ten billion US Dollars (USD 10,000,000,000) divided into ten billion shares (10,000,000,000) of any class (if any).

6.8 The board of managers is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total capital of the company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscription for such shares within a period of five (5) years from the date of publication of the respective authorisation given to the company's management in this respect under these articles of association.

6.9 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares from time to time.

6.10 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend Article 6.1 in order to record the change and the company's management is authorised to take the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with law.

6.11 The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

6.12 The authorised or issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements."

Third resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders decide to amend and restate Article 15 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

" Art. 15. Distributions.

15.1 Each year, the company sets aside an amount equal to five percent (5%) of the net profit of the year as per its approved financial statements in order to transfer it into a legal reserve, until that reserve amounts to ten percent (10%) of the company's nominal capital.

15.2 The balance called "annual profits available for distribution" may be used freely by the general meeting of the shareholders or the board of managers in its absolute discretion or as otherwise agreed from time to time between the shareholders (as the case may be) together with the other existing distributable reserves and profits carried forward, but after deduction of any losses carried forward. The board of managers shall set the dividend policy for any given year in its absolute discretion according to the board's assessment of the company's requirements and the annual dividend distribution will be approved by simple majority of the shareholders at the annual shareholders' meeting or at any moment in time.

15.3 All shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value, plus paid-in share premium) and shall rank *pari passu*. The shareholders can unanimously decide to derogate from this rule or authorise the board of managers to discretionarily derogate from this rule.

15.4 All dividends will be declared out of profits of a particular period."

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders decide to amend and restate Article 16 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

" Art. 16. Interim dividend distributions.

16.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends on any class of shares (if any), subject to articles 16.2 and 16.3 below and to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficiently distributable profits exist.

16.2 For the purposes of article 16.1, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including, without limitation, any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law on Commercial Companies or of the articles of association of the company.

16.3 All interim dividends will be declared in respect of a particular period."

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders decide to amend and restate Article 17 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

" Art. 17. Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Law on Commercial Companies.

17.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

17.3 After payment of all the debts and liabilities of the company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of shares, which shall rank *pari passu pro rata* and shall be entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value, plus paid-in share premium)."

Costs and Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre à 23.30 heures.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Mersch Investments Partnership LLP, une limited liability partnership telle que définie dans, et sous les dispositions du Delaware Revised Uniform Partnership Act,

ici représentée par Maître Michael WILDSCHECK, avocat, ayant son adresse professionnelle au 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé; et

Leto Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.218 et ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

ici représentée par Maître Michael WILDSCHECK, préqualifié, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesdites parties comparantes représentent tous les associés de Claudas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.368, constituée le 17 août 2007 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 5 octobre 2007, numéro 2205 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C.

Lesdites parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de convertir toutes les parts sociales de la Société en parts sociales ordinaires non-rachetables.
2. Modification et reformulation consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

A) Capital social

6.1 Le capital social émis est fixé à six millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent dix dollars américains (USD 6.934.510,-) divisé en six millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent dix (6.934.510) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (\$ 1.999,-) chacune.

6.2 Toutes les parts sociales avec les primes d'émission, ont été intégralement libérées.

6.3 Il est créé une réserve de prime pour laquelle les fonds perçus sous forme de prime reliée à des parts lors de l'émission (le cas échéant) seront alloués, sauf ceux alloués à la réserve légale. Les réserves de prime sont à l'entière disposition des associés et du conseil de gérance, le cas échéant, pour le paiement du produit de rachat et des distributions de liquidation en relation sur les parts, y compris afin d'effectuer des rachats par la société de ses propres parts en conformité avec l'article 6.6 de ces statuts.

B) Droits des parts sociales

6.4 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

6.5 Les parts sociales ne sont pas des parts sociales rachetables.

6.6 Les parts sociales de la Société peuvent faire l'objet d'un rachat de parts propres par la Société, sous réserve que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes afin d'effectuer le rachat ou que le rachat résulte d'une diminution du capital social de la Société.

C) Capital autorisé

6.7 La société aura un capital social autorisé de dix milliards de Dollars américains (USD 10.000.000.000) divisé en dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales de toutes classes (le cas échéant).

6.8 Le conseil de gérance est par la présente autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, afin d'amener le capital social total de la société au capital total autorisé de la société de manière intégrale ou partielle, et de temps à autre déterminée de manière discrétionnaire ainsi que d'accepter des souscriptions pour de telles parts sociales à tout moment avant la fin d'une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la société à ce sujet dans ces statuts.

6.9 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions pour toute souscription de parts sociales.

6.10 Si le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches lui permettant de modifier l'Article 6.1 pour enregistrer la modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels changements tout en respectant la loi.

6.11 La période de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces statuts.

6.12 Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit en conformité avec le droit luxembourgeois.»

3. Modification et reformulation consécutive de l'article 15 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 15. Distributions.

15.1 Chaque année, la société met de côté un montant égal à cinq pourcents (5%) du bénéfice net de l'année approuvé par les pièces comptables, aux fins de le transférer dans une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pourcents (10%) du capital social de la société.

15.2 Le poste intitulé «bénéfices annuels disponibles pour la distribution» peut être utilisé librement par les détenteurs de parts sociales ou par le conseil de gérance discrétionnairement ou tel que décidé occasionnellement par les associés (le cas échéant), ensemble avec les autres réserves existantes et bénéfices reportés, mais après déduction de toutes les pertes reportés. Le conseil de gérance établira la politique de distribution des dividendes pour une année donnée discrétionnairement en fonction de son appréciation des besoins de la Société et la distribution du dividende annuel sera approuvée à la majorité simple par les associées lors de l'assemblée ordinaire ou à tout autre moment.

15.3 Toutes les parts sociales donnent droit à des distributions de dividende pour ce qui est de leur valeur de contribution totale (correspondant à leur valeur nominale, plus les paiements en prime d'émission) et se classeront pari passu. Les associés peuvent décider à l'unanimité de déroger à cette règle ou autoriser le conseil de gérance à déroger de manière discrétionnaire à cette règle.

15.4 Tout dividende sera distribué sur des bénéfices d'une période donnée.»

4. Modification et reformulation consécutive de l'article 16 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 16. Distributions de dividendes intérimaires.

16.1 Le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires relatives à toutes les parts sociales, sous réserve des articles 16.2 et 16.3 ci-dessous et de respecter trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être daté de plus de trois (3) semaines à la date de la réunion du conseil de gérance; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être vérifiés, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

16.2 Pour les besoins de l'article 16.1, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin de la dernière année sociale, plus tous bénéfices reportés et sommes récupérées de réserves disponibles pour des distributions (comprenant, sans limitation, toute prime préférentielle), moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ou aux statuts de la société.

16.3 Tout dividende intérimaire sera distribué sur des bénéfices d'une période donnée.»

5. Modification et reformulation consécutive de l'article 17 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 17. Liquidation.

17.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

17.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

17.3 Après paiement de toutes les dettes, de tout le passif de la Société (y compris de tous dividendes éventuels déclarés mais non payés) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés qui seront classés pari passu au pro rata et qui auront droit à une distribution pour ce qui est de leur valeur de contribution totale (correspondant à leur valeur nominale, plus paiement en prime d'émission).»

Après avoir établi ce qui précède, Mersch Investments Limited Partnership, susnommée, et Leto Investments S.à r.l., susnommée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir toutes les parts sociales de la Société en parts sociales ordinaires non-rachetables.

Deuxième résolution

Suite à ce qui a été décidé ci-dessus, les associés de la Société décident de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

A) Capital social

6.1 Le capital social émis est fixé à six millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent dix dollars américains (USD 6.934.510,-) divisé en six millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent dix (6.934.510) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (\$ 1.999,-) chacune.

6.2 Toutes les parts sociales avec les primes d'émission, ont été intégralement libérées.

6.3 Il est créé une réserve de prime pour laquelle les fonds perçus sous forme de prime reliée à des parts lors de l'émission (le cas échéant) seront alloués, sauf ceux alloués à la réserve légale. Les réserves de prime sont à l'entière disposition des associés et du conseil de gérance, le cas échéant, pour le paiement du produit de rachat et des distributions de liquidation en relation sur les parts, y compris afin d'effectuer des rachats par la société de ses propres parts en conformité avec l'article 6.6 de ces statuts.

B) Droits des parts sociales

6.4 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

6.5 Les parts sociales ne sont pas des parts sociales rachetables.

6.6 Les parts sociales de la Société peuvent faire l'objet d'un rachat de parts propres par la Société, sous réserve que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes afin d'effectuer le rachat ou que le rachat résulte d'une diminution du capital social de la Société.

C) Capital autorisé

6.7 La société aura un capital social autorisé de dix milliards de Dollars américains (USD 10.000.000.000) divisé en dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales de toutes classes (le cas échéant).

6.8 Le conseil de gérance est par la présente autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, afin d'amener le capital social total de la société au capital total autorisé de la société de manière intégrale ou partielle, et de temps à autre déterminée de manière discrétionnaire ainsi que d'accepter des souscriptions pour de telles parts sociales à tout moment avant la fin d'une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la société à ce sujet dans ces statuts.

6.9 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions pour toute souscription de parts sociales.

6.10 Si le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches lui permettant de modifier l'Article 6.1 pour enregistrer la modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels changements tout en respectant la loi.

6.11 La période de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces statuts.

6.12 Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit en conformité avec le droit luxembourgeois.»

Troisième résolution

Suite à ce qui a été décidé ci-dessus, les associés de la Société décident de modifier et reformuler l'article 15 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 15. Distributions.**

15.1 Chaque année, la société met de côté un montant égal à cinq pourcents (5%) du bénéfice net de l'année approuvé par les pièces comptables, aux fins de le transférer dans une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pourcents (10%) du capital social de la société.

15.2 Le poste intitulé «bénéfices annuels disponibles pour la distribution» peut être utilisé librement par les détenteurs de parts sociales ou par le conseil de gérance discrétionnairement ou tel que décidé occasionnellement par les associés (le cas échéant), ensemble avec les autres réserves existantes et bénéfices reportés, mais après déduction de toutes les pertes reportés. Le conseil de gérance établira la politique de distribution des dividendes pour une année donnée discrétionnairement en fonction de son appréciation des besoins de la Société et la distribution du dividende annuel sera approuvée à la majorité simple par les associées lors de l'assemblée ordinaire ou à tout autre moment.

15.3 Toutes les parts sociales donnent droit à des distributions de dividende pour ce qui est de leur valeur de contribution totale (correspondant à leur valeur nominale, plus les paiements en prime d'émission) et se classeront pari passu. Les associés peuvent décider à l'unanimité de déroger à cette règle ou autoriser le conseil de gérance à déroger de manière discrétionnaire à cette règle.

15.4 Tout dividende sera distribué sur des bénéfices d'une période donnée.»

Quatrième résolution

Suite à ce qui a été décidé ci-dessus, les associés de la Société décident de modifier et reformuler l'article 16 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 16. Distributions de dividendes intérimaires.

16.1 Le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires relatives à toutes les parts sociales, sous réserve des articles 16.2 et 16.3 ci-dessous et de respecter trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être daté de plus de trois (3) semaines à la date de la réunion du conseil de gérance; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être vérifiés, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

16.2 Pour les besoins de l'article 16.1, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin de la dernière année sociale, plus tous bénéfices reportés et sommes récupérées de réserves disponibles pour des distributions (comprenant, sans limitation, toute prime préférentielle), moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ou aux statuts de la société.

16.3 Tout dividende intérimaire sera distribué sur des bénéfices d'une période donnée.»

Cinquième résolution

Suite à ce qui a été décidé ci-dessus, les associés de la Société décident de modifier et reformuler l'article 17 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 17. Liquidation.

17.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

17.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

17.3 Après paiement de toutes les dettes, de tout le passif de la Société (y compris de tous dividendes éventuels déclarés mais non payés) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés qui seront classés pari passu au pro rata et qui auront droit à une distribution pour ce qui est de leur valeur de contribution totale (correspondant à leur valeur nominale, plus paiement en prime d'émission).»

Coûts et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. WILDSHECK - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62928. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009181/415.

(130010110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

International Unternehmen Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9670 Merkholtz, Maison 25A.

R.C.S. Luxembourg B 107.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012165962/9.

(120219704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Norbert Boler G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 24, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166136/10.

(120219544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

NameDrive EU s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 157.524.

Les comptes annuels au 30/09/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166129/10.

(120219282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

N.V. Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166128/10.

(120219981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

NameDrive IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 157.522.

Les comptes annuels au 30/09/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166130/10.

(120219283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 18 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012166053/10.

(120219628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

LBP Luxco GP 8-West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 18 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012166054/10.

(120219627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Le Fil d'Or Fati Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.310.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166057/10.

(120219284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Le Terminal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 54, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 117.912.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166058/10.

(120219611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**LG Management 1 & Cie, Société en Commandite simple,
(anc. F. A. Arits & Cie).**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 138.719.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 15 novembre 2012

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société LG Management 1 & Cie Anciennement «F.A. Arits & Cie» inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 138.719. à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland avec effet immédiat.

Signature.

Référence de publication: 2012166060/14.

(120219646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Lemon Tree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166059/10.

(120219715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Lhêtre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 67.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166065/10.

(120218735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Luxrévision S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.124.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166076/10.

(120219380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Maleisa S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166087/10.

(120218720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**LG Management 2 & Cie, Société en Commandite simple,
(anc. F. Arits & Cie).**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 138.722.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 15 novembre 2012

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société LG Management 2 & Cie Anciennement «F. Arits & Cie» inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 138.722. à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland avec effet immédiat.

Signature.

Référence de publication: 2012166061/14.

(120219647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Lilabel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 163.370.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166067/9.

(120219621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Klarolux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 147.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KLAROLUX INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012166024/11.

(120219095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 41, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012166007/11.

(120219242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Royal Almendros Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166250/10.

(120219710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Saint Merri Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 123.248.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2012166253/11.

(120219349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.
